

INFORMATIONS CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS RESTANTS DANS LE TARIF **EU PLUS**

En cas de questions, veuillez nous contacter directement: **T +352/42 64 64-1** ou **info@dkv.lu**

Veuillez joindre les documents ou renseignements suivants à vos factures:

1 MÉDICAMENTS

- Copie de l'ordonnance
- Copie de la facture de la pharmacie
- Justificatif de remboursement de la caisse d'assurance maladie UE

2 TRAITEMENTS PARAMÉDICAUX (PAR EX. KINÉSITHÉRAPIE, MASSAGES, ORTHOPHONIE)

- Copie de l'ordonnance avec indication du diagnostic
- Copie de la facture du kinésithérapeute, masseur ou orthophoniste
- Justificatif de remboursement de la caisse d'assurance maladie UE

3 THÉRAPIES ALTERNATIVES (PAR EX. OSTÉOPATHIE, ACUPUNCTURE)

- Copie de la facture avec indication du diagnostic
- Justificatif de remboursement de la caisse d'assurance maladie UE

4 AIDES VISUELLES

- Copie de la facture de l'opticien
- Justificatif de remboursement de la caisse d'assurance maladie UE
- Pour aides visuelles sans prise en charge par l'assurance maladie obligatoire la facture originale

5 TRAITEMENT MÉDICAL ET DENTAIRE

- Copie de la facture avec indication du traitement effectué
- Justificatif de remboursement de la caisse d'assurance-maladie UE

6 REMBOURSEMENT DES PROTHÈSES DENTAIRES ET DE L'ORTHODONTIE

Avant le début du traitement:

Plan du traitement et des coûts approuvés **au préalable** par l'assurance-maladie obligatoire, avec indication détaillée des dents à traiter et du traitement prévu. En cas de refus par la caisse assurance maladie UE, nous transmettre l'avis de refus.

Après la fin du traitement:

- Copie de la facture et justificatif de remboursement de la caisse d'assurance maladie UE

En cas de traitement dentaire spécial, comme par ex. les implants, l'orthodontie pour adultes, les traitements de parodontose ou autre, nous transmettre impérativement les radios et, le cas échéant, les empreintes et le rapport médical.

7 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRAITEMENT STATIONNAIRE

En prévision d'une hospitalisation, informer DKV Luxembourg S.A. au préalable pour que la prise en charge puisse être établie.

- Copie de la facture et justificatif de remboursement de la caisse d'assurance maladie UE

Pour les factures ne concernant que les coûts supplémentaires (par ex. location d'un téléviseur), joindre les originaux. Indiquer le diagnostic et le nom du patient sur toutes les factures concernant une hospitalisation stationnaire.

- Original de la facture avec diagnostic si les coûts ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie UE.

En cas d'hospitalisation stationnaire à l'étranger:

Si possible, joindre une copie de la recommandation du médecin et une copie du formulaire de la caisse maladie UE pour le traitement à l'étranger.